

FCP DELTA EPARGNE ACTIONS

SITUATION ANNUELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2013

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2013

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre conseil d'administration réuni le 18 mars 2011 et en application des dispositions du code des organismes de placement collectif, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers du fonds commun de placement « FCP DELTA EPARGNE ACTIONS » pour l'exercice clos le 31 Décembre 2013, tels qu'annexés au présent rapport et faisant apparaître un total du bilan de D : 166.689, un actif net de D : 162.766 et un déficit de D : 18.584 ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints du fonds commun de placement « FCP DELTA EPARGNE ACTIONS » comprenant le bilan arrêté au 31 Décembre 2013, ainsi que l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Responsabilité du gestionnaire dans l'établissement et la présentation des états financiers

1. Le gestionnaire du fonds commun de placement est responsable de l'arrêté, de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité de l'auditeur

2. Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion

3. A notre avis les états financiers du fonds commun de placement « FCP DELTA EPARGNE ACTIONS », annexés au présent rapport, sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière du fonds au 31 Décembre 2013, ainsi que de la performance financière et de la variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

Vérifications et informations spécifiques

4. Conformément aux dispositions de l'article 3 nouveau de la loi n° 94-117 du 14 Novembre 1994 et sur la base de notre examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers, nous n'avons pas relevé d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers.
5. En application des dispositions de l'article 20 du code des Organismes de Placement Collectif, nous avons procédé à l'examen de la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations, d'ordre comptable, données dans le rapport sur la gestion de l'exercice. Les informations contenues dans ce rapport n'appellent pas, de notre part, des remarques particulières.

Tunis, le 17 Février 2014

Le Commissaire aux Comptes :
Fayçal DERBEL

BILAN ARRETE AU 31 DECEMBRE 2013

(Montants exprimés en dinars)

ACTIF	Note	31/12/2013	31/12/2012
Portefeuille-titres	4	<u>163 490</u>	<u>251 180</u>
Actions, valeurs assimilées et droits rattachés		145 821	233 503
Obligations et valeurs assimilées		17 669	17 677
Placements monétaires et disponibilités		<u>3 199</u>	<u>635</u>
Disponibilités		3 199	635
TOTAL ACTIF		<u>166 689</u>	<u>251 815</u>
PASSIF			
Opérateurs créditeurs	5	1 221	1068*
Autres créditeurs divers	6	2 702	2399*
TOTAL PASSIF		<u>3 923</u>	<u>3 467</u>
ACTIF NET			
Capital	10	158 549	246 292
Sommes distribuables			
Sommes distribuables de l'exercice clos		-	1
Sommes distribuables de l'exercice en cours		4 217	2 055
ACTIF NET		<u>162 766</u>	<u>248 348</u>
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		<u>166 689</u>	<u>251 815</u>

* Retraitées pour les besoins de comparaison suite au reclassement de la rémunération du commissaire aux comptes du poste opérateurs

ETAT DE RESULTAT
(Montants exprimés en dinars)

	<i>Note</i>	<i>Année 2013</i>	<i>Année 2012</i>
Revenus du portefeuille-titres	7	9 865	6 915
Dividendes		8 927	5 974
Revenus des obligations et valeurs assimilées		938	941
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		9 865	6 915
Charges de gestion des placements	8	(1 892)	(2 483)
REVENU NET DES PLACEMENTS		7 973	4 432
Autres charges	9	(2 384)	(2 376)
Autres produits		45	94
RESULTAT D'EXPLOITATION		5 634	2 150
Régularisation du résultat d'exploitation		(1 417)	(95)
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE		4 217	2 055
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		1 417	95
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		(4 314)	(34 729)
Plus ou moins values réalisées sur cessions de titres		(19 529)	20 498
Frais de négociation		(375)	(209)
RESULTAT DE L'EXERCICE		(18 584)	(12 290)

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET						
(Montants exprimés en dinars)						
					<i>Année</i>	<i>Année</i>
					2013	2012
VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT					(18 584)	(12 290)
DES OPERATIONS D'EXPLOITATION						
Résultat d'exploitation					5 634	2 150
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres					(4 314)	(34 729)
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres					(19 529)	20 498
Frais de négociation de titres					(375)	(209)
DISTRIBUTION DE DIVIDENDES					(2 056)	(1 484)
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL					(64 942)	(11 364)
Souscriptions						
- Capital					-	-
- Régularisation des sommes non distribuables					-	-
- Régularisation des sommes distribuables					-	-
Rachats						
- Capital					(69 864)	(10 561)
- Régularisation des sommes non distribuables					6 339	(708)
- Régularisation des sommes distribuables					(1 417)	(95)
VARIATION DEL'ACTIF NET					(85 582)	(25 138)
ACTIF NET						
En début de période					248 348	273 486
En fin de période					162 766	248 348
NOMBRE DE PARTS						
En début de période					2 228	2 318
En fin de période					1 596	2 228
VALEUR LIQUIDATIVE					101,984	111,467
TAUX DE RENDEMENT					(7,68%)	(4,98%)

NOTES AUX ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2013

NOTE 1 : PRESENTATION DU FONDS

« FCP DELTA EPARGNE ACTIONS » est un fonds commun de placement de type mixte éligible aux comptes épargne en actions (C.E.A), régi par la loi n°2001- 83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif. Il a été créé le 20 février 2008 à l'initiative de la Société Tunisienne de Banque « STB » et la société « STB MANAGER » et a reçu l'agrément du Conseil du Marché Financier, en date du 08 Mai 2007.

Il a pour objet la constitution et la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres et à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières.

Le capital initial s'élève à D : 100.000 divisé en 1.000 parts de D : 100 chacune. Sa durée de vie est de 99 ans à compter de la date d'ouverture au public, soit le 03 septembre 2008.

Etant une copropriété de valeurs mobilières dépourvue de la personnalité morale, le fonds se trouve en dehors du champ d'application de l'impôt sur les revenus des personnes physiques et de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus encaissés au titre des placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

« FCP DELTA EPARGNE ACTIONS » est un fonds commun de placement de distribution.

Le dépositaire de ce fonds est la STB. Le gestionnaire étant la STB MANAGER.

NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers arrêtés au 31 décembre 2013, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par l'arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1-Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont supportés par le fonds.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées, sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et bons et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

3.2-Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31 décembre 2013 ou à la date antérieure la plus récente.

3.3-Evaluation des placements en obligations & valeurs assimilées

Les placements en obligations et valeurs similaires sont évalués à leur prix d'acquisition. La différence par rapport au prix de remboursement est répartie sur la période restante à courir et constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

3.4-Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

Note 4 : Portefeuille-titres

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2013 à D : 163.490 et se détaille ainsi :

	Nombre de titres	coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2013	% Actif net
Actions, valeurs assimilées & droits rattachés		187 840	145 821	89,59%
<u>Actions, valeurs assimilées et droits rattachés admis à la côte</u>		187 840	145 821	89,59%
ARTES	1 594	11 999	10 278	6,31%
ATB	3 250	14 334	13 367	8,21%
ATL	3 350	10 697	8 027	4,93%
BS	900	19 934	14 623	8,98%
BT	1 000	9 374	9 197	5,65%
BTE (ADP)	580	17 091	14 328	8,80%
CARTHAGE CEMENT	4 000	14 650	13 316	8,18%
CIL	625	9 652	8 694	5,34%
CIMENTS DE BIZERTE	300	2 031	1 858	1,14%
EL KIMIA	50	2 006	2 152	1,32%
PGH	232	1 975	1 208	0,74%
SFBT	840	11 428	11 166	6,86%
SITS	1 000	3 891	2 406	1,48%
STB	2 300	30 264	12 006	7,38%
TUNIS RE	1 600	19 076	14 547	8,94%
WIFACK	668	9 438	8 648	5,31%
Obligations de sociétés & valeurs assimilées		17 102	17 669	10,86%
BTA 05/2022	17	17 102	17 669	10,86%
TOTAL		204 942	163 490	100,44%
Pourcentage par rapport à l'Actif				98,08%

Les mouvements enregistrés durant l'exercice sur le poste "Portefeuille - titres", sont indiqués ci-après :

	<u>Coût</u> <u>d'acquisition</u>	<u>Intérêts</u> <u>courus</u>	<u>Plus (moins)</u> <u>values</u> <u>latentes</u>	<u>Valeur</u> <u>au 31</u> <u>décembre</u>	<u>Plus (moins)</u> <u>values réalisées</u>
<u>Soldes au 31 décembre 2012</u>	288 318	607	(37 745)	251 180	
Acquisitions de l'exercice					
Actions	133 102			133 102	
Cessions de l'exercice					
Actions	(216 478)			(216 478)	(19 529)
Variation des plus ou moins values sur portefeuilles titres			(4 314)	(4 314)	
<u>Soldes au 31 décembre 2013</u>	204 942	607	(42 059)	163 490	(19 529)

Note 5 : Opérateurs créditeurs

Cette rubrique s'élève au 31 décembre 2013 à D : 1.221 contre un solde de D : 1.068 à l'issue de l'exercice précédent, et s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2013</u>	<u>31/12/2012</u>
Rémunération du gestionnaire	112	169
Rémunération du dépositaire	1 109	899
Total	<u>1 221</u>	<u>1 068</u>

Note 6 : Autres créditeurs divers

Cette rubrique s'élève au 31 décembre 2013 à D : 2.702 contre un solde de D : 2.399 à l'issue de l'exercice précédent, et se détaille comme suit :

Rémunération du CMF	62	79
Rémunération du CAC	2 640	2 320
Total	<u>2 702</u>	<u>2 399</u>

Note 7 : Revenus du portefeuille titres

Le solde de ce poste s'élève au titre de l'exercice clos le 31/12/2013 à D : 9.865 contre D : 6.915 au 31 décembre 2012, et se détaille comme suit :

	2013	2012
<u>Dividendes</u>		
des actions et valeurs assimilées admises à la cote	8 927	5 974
<u>Revenus des obligations et valeurs assimilées</u>		
intérêts des BTA	938	941
TOTAL	9 865	6 915

Note 8 : Charges de gestion des placements

Les charges de gestion des placements s'élèvent au titre de l'exercice clos le 31/12/2013 à D : 1.892 contre D : 2.483 à l'issue de l'exercice précédent et se détaille comme suit :

	<u>31/12/2013</u>	<u>31/12/2012</u>
Rémunération du gestionnaire	1 682	2 207
Rémunération du dépositaire	210	276
Total	<u>1 892</u>	<u>2 483</u>

Note 9 : Autres charges

Les autres charges s'élèvent au titre de l'exercice clos le 31/12/2013 à D : 2.384 contre D : 2.376 à l'issue de l'exercice précédent, et se détaille comme suit :

	<u>31/12/2013</u>	<u>31/12/2012</u>
Rémunération du CAC	2 000	2 000
Rémunération du CMF	210	276
Publicité & publications	151	100
Services bancaires et assimilés	23	-
Total	<u>2 384</u>	<u>2 376</u>

Note 10 : Capital

Les mouvements enregistrés sur le capital, au cours de l'exercice, se détaillent ainsi :

Capital au 31-12-2012

Montant	246 292
Nombre de parts	2 228
Nombre de copropriétaires	7

Souscriptions réalisées

Montant	-
Nombre de parts émises	-
Nombre de copropriétaires nouveaux	-

Rachats effectués

Montant	(69 864)
Nombre de parts rachetées	(632)
Nombre de copropriétaires sortants	(1)

Autres mouvements

Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	(4 314)
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	(19 529)
Régularisation des sommes non distribuables	6 339
Frais de négociation	(375)

Capital au 31-12-2013

Montant	158 549
Nombre de parts	1 596
Nombre de copropriétaires	6

Note 11 : Autres informations						
11.1. Données par part et ratios pertinents						
Données par part	2013	2012	2011	2010	2009	
Revenus des placements	6,181	3,104	2,708	2,456	3,488	
Charges de gestion des placements	(1,185)	(1,114)	(0,982)	(0,857)	(1,027)	
Revenus net des placements	4,996	1,989	1,726	1,599	2,461	
Autres charges	(1,494)	(1,066)	(1,059)	(1,482)	(1,323)	
Autres produits	0,028	0,042	0,017	-	-	
Résultat d'exploitation (1)	3,530	0,965	0,685	0,117	1,138	
Régularisation du résultat d'exploitation	(0,888)	(0,043)	(0,044)	0,825	0,055	
Sommes distribuables de l'exercice	2,642	0,922	0,641	0,943	1,193	
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles	(2,703)	(15,588)	(7,538)	0,138	21,973	
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres	(12,236)	9,200	0,089	4,100	1,305	
Frais de négociation	(0,235)	(0,094)	(0,049)	(0,117)	(0,162)	
Plus (ou moins) valeurs sur titres et frais de négociation (2)	(15,174)	(6,481)	(7,497)	4,121	23,116	
Résultat net de l'exercice (1) + (2)	(11,644)	(5,516)	(6,813)	4,238	24,254	
Résultat non distribuable de l'exercice	(15,174)	(6,481)	(7,497)	4,121	23,116	
Régularisation du résultat non distribuable	3,972	(0,318)	(4,012)	5,981	0,038	
Sommes non distribuables de l'exercice	(11,202)	(6,799)	(11,509)	10,102	23,154	
Distribution de dividendes	0,923	0,640	0,942	1,193	2,081	
Valeur liquidative	101,984	111,467	117,984	129,795	119,943	
Ratios de gestion des placements						
Charges de gestion de placement/ actif net moyen	1,11%	0,97%	0,79%	0,69%	0,94%	
Autres charges / actif net moyen	1,40%	0,93%	0,85%	1,19%	1,22%	
Résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen	2,48%	0,80%	0,52%	0,75%	1,10%	

11.2 Rémunération du gestionnaire et du dépositaire

La gestion de "DELTA EPARGNE FCP" est confiée à la Société "STB MANAGER". Celle-ci est chargée des choix des placements et de la gestion administrative et financière du fonds. En contre partie de ses prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération de 0,8% TTC l'an, calculée sur la base de l'actif net quotidien.

La STB, assure la fonction de dépositaire de fonds et de titres. En contre partie de ses prestations, le dépositaire perçoit une rémunération annuelle de 0,1% TTC, calculée sur la base de l'actif net quotidien.